Hôpital temporaire Piccini

1941 - 1947

Répertoire numérique

2018

Introduction

Identification

Biographie ou Histoire :

La clinique de la rue Piccini, également appelée clinique du docteur Doyen, est l'un des établissements privés auxquels l'administration fait appel lors de la Seconde Guerre mondiale. Située dans le 16e arrondissement de Paris, elle fait l'objet d'une réquisition et d'une utilisation par l'administration. L'hôpital temporaire Piccini sous gestion provisoire par l'Assistance publique ouvre le 24 janvier 1941, puis retrouve son statut originel le 23 octobre 1945. Durant sa réquisition par l'administration, Piccini comprend un service de médecine générale et un service d'oto-rhino-laryngologie.

Contenu et de la structure

Présentation du contenu :

Le fonds se compose d'archives administratives (personnel, finances), de registres relatifs à la population hospitalisée (entrées, décès) et de registres médicaux.

Sources complémentaires

Documents en relation :

Voir le versement 600 FOSS/1 – 600FOSS/2, relatifs aux réquisitions d'hôpitaux pendant la 2e Guerre mondiale.

RÉPERTOIRE

Personnel.

1941-1947

PICCINI/5/37 Personnel masculin : répertoire alphabétique des entrées.

1941-1945

Présentation du contenu :
Indique le nom et l'adresse des personnels.

PICCINI/5/38 Personnel hospitalier, hommes et femmes : répertoire alphabétique des entrées.

1941-1947

Présentation du contenu :
Indique uniquement les noms des personnels entrants.

PICCINI/5/41 Registre du personnel masculin.

1941-1945

PICCINI/5/39 Registre des mouvements du personnel, toutes catégories.

1941-1947

PICCINI/5/26 – PICCINI/5/36 Finances.

1941-1947

PICCINI/5/26 - PICCINI/5/27 Journal général.

1941-1947

PICCINI/5/26	1941-1943
PICCINI/5/27	1943-1947

PICCINI/5/28 - PICCINI/5/32 Livre de détail de caisse.

1941-1947

PICCINI/5/28	1941-1942
PICCINI/5/29	1942-1943
PICCINI/5/30	1943-1944
PICCINI/5/31	1944-1945
PICCINI/5/32	1945 - mars 1947

PICCINI/5/33 - PICCINI/5/36 Journal de caisse.

1941-1946

PICCINI/5/33	1941-1942
PICCINI/5/34	1942-1943
PICCINI/5/35	1943-1945
PICCINI/5/36	1945-1946

Population – Malades hospitalisés.

1941-1947

Entrées.

1941-1945

PICCINI/5/1 - PICCINI/5/5 Répertoires.

1941-1945

Présentation du contenu :
En regard de chaque nom figure la lettre "S" [sortie] ou "D" [décès].

PICCINI/5/1 1941
PICCINI/5/2 1942
PICCINI/5/3 1943
PICCINI/5/4 1944
PICCINI/5/5 1944-1945
Présentation du contenu :
3 fascicules cotés PICCINI/5/5/1 à PICCINI/5/5/3.

PICCINI/5/42 - PICCINI/5/43 Registres.

1941-1945

PICCINI/5/42 24 janvier 1941 - 3 septembre 1943
PICCINI/5/43 4 septembre 1943 - 20 octobre 1945

PICCINI/5/9 Registre des dépôts d'objets faits par les malades à l'entrée.

1941-1944

Décès.

1941-1947

PICCINI/5/8 Répertoire.

1941-1945

PICCINI/5/10 ; PICCINI/5/19 Registres.

1941-1945

PICCINI/5/10 janvier 1941 - janvier 1945
PICCINI/5/19 janvier - octobre 1945

PICCINI/5/11 - PICCINI/5/16 Registres des inventaires après décès.

1941-1947

PICCINI/5/11 janvier 1941 - février 1942
PICCINI/5/12 février - septembre 1942
PICCINI/5/13 septembre 1942 - mars 1943
PICCINI/5/14 mars 1943 - décembre 1944
PICCINI/5/15 décembre 1944 - octobre 1945
PICCINI/5/16 octobre 1945 - juillet 1947

PICCINI/5/17 - PICCINI/5/18 Carnets des inventaires dressés après décès.

1941-1944

PICCINI/5/17 janvier 1941 - juillet 1942
PICCINI/5/18 juillet 1942 - avril 1944

PICCINI/5/22 Registre de chambre mortuaire.

1941-1944

PICCINI/5/21 ; PICCINI/5/23 - PICCINI/5/24 Registres de destination des corps.

1941-1945

PICCINI/5/21 25 janvier 1941 - 28 juin 1943
PICCINI/5/23 1er juillet 1943 - 31 décembre 1944
PICCINI/5/24 1er janvier - 18 octobre 1945

PICCINI/5/6 Registre des placements de malades chroniques et tuberculeux, en application de l'art. 64 de la loi du 31 mars 1919.

1945

Biographie ou Histoire :

L'art. 64 de la loi du 31 mars 1919 ouvre droit à vie à la gratuité des soins médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques aux blessés et victimes de guerre, les frais étant pris en charge par l'État. En cas d'hospitalisation, les malades sont admis à leur choix dans les salles militaires ou les salles civiles de l'hôpital de leur ressort, et les frais d'acheminement sont également pris en charge par l'État.

PICCINI/5/7 Répertoire des malades payants.

1942-1947

PICCINI/5/20 Registre des successions hospitalières.

1941-1945

PICCINI/5/25 ; PICCINI/5/40 Archives médicales.

1941-1945

PICCINI/5/25 Registre de consultations.

1941-1945

PICCINI/5/40 Registre de comptes rendus opératoires.

1945

Communicable 120 ans après 1945